

Pour échapper à LINKY, le compteur malfaisant

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

1) Si votre compteur d'électricité est dans votre logement

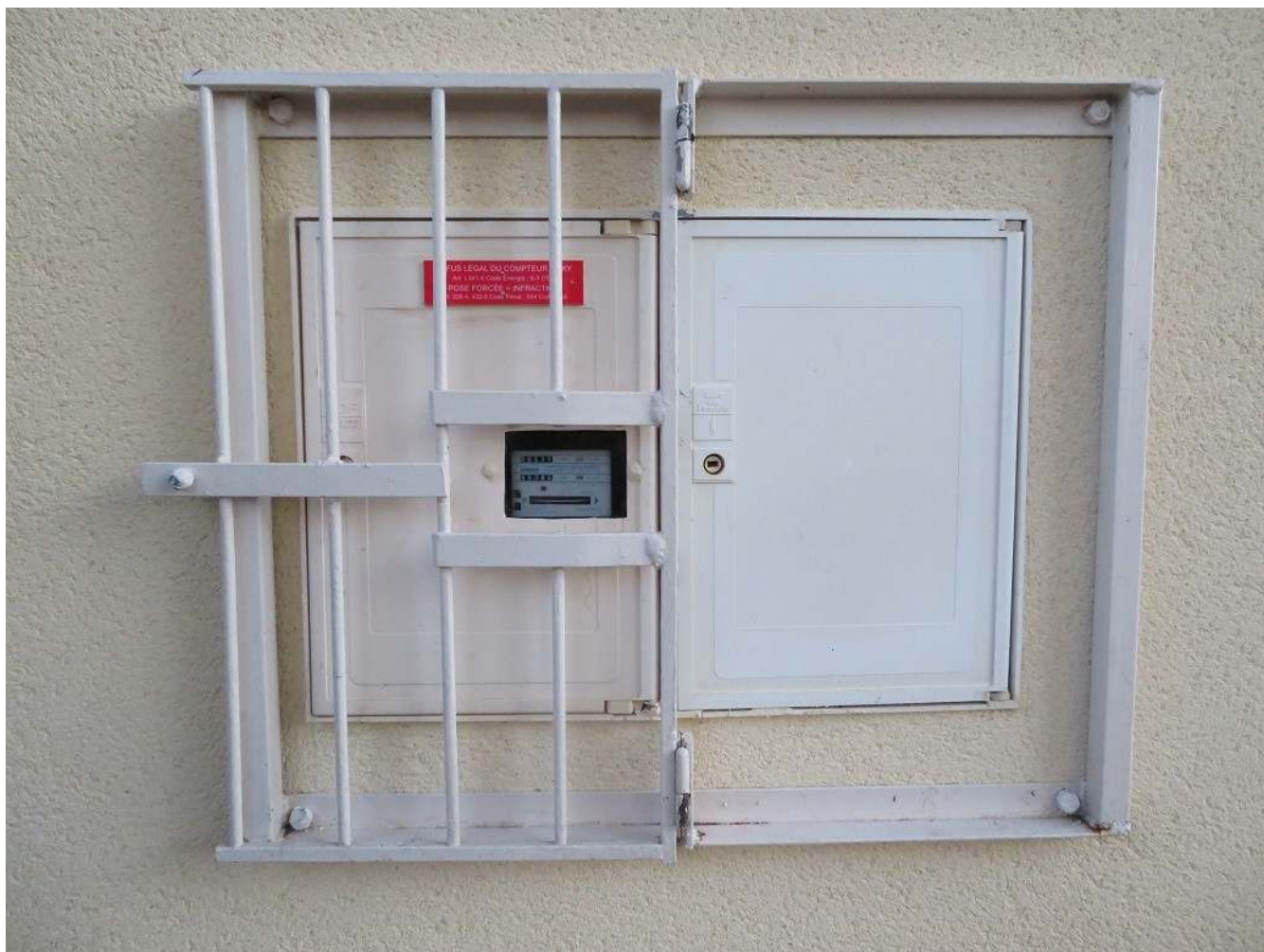
(ou bien dans votre jardin à condition qu'il soit fermé et difficile d'accès, car les miliciens d'Enedis n'hésitent pas à passer par dessus les petites clôtures, à casser des serrures, etc)

Dans ce cas, vous êtes en position de force, les installateurs n'ont pas le droit d'entrer chez vous. Attention toutefois à ne pas vous faire intimider par les menaces et rumeurs qu'ils inventent pour que vous les laissiez entrer...

2) Si votre compteur d'électricité est hélas accessible

(il donne sur la rue, ou il est dans votre jardin non clôturé, ou dans les parties communes d'un immeuble, etc)

Dans ce cas, de nombreux citoyens protègent leurs compteurs par différents moyens dont certains sont illustrés ci-dessous, et dont vous pouvez vous inspirer...



Notez à gauche la fenêtre découpée pour permettre la relève visuelle du compteur ordinaire d'électricité

Cette précaution est pratique mais pas absolument nécessaire : pour la relève visuelle, l'agent peut sonner chez vous afin que vous lui ouvriez le coffret...



Très important : les milices d'Enedis n'ont absolument pas le droit de casser votre matériel (chaînes, cadenas, barres, briques, etc). Si ces voyous s'autorisent quand même à le faire, vous pourrez les attaquer en justice avec la certitude de gagner.

Attention toutefois, **vous devez être en capacité de prouver leurs exactions** : ajoutez des panneaux d'avertissement (« *Destruction interdite sous peine de poursuite* », etc), prenez des photos de votre installation, et si possible recueillez des preuves : photos ou vidéos des voyous en train de casser les protections (vous pouvez demander à des voisins, par exemple retraités, d'être vigilants et de prendre des photos les cas échéant...)









Protection d'un compteur de gaz







Attention : ici les cadenas semblent bien fragiles, sachant que les milices d'Enedis arrivent désormais avec du matériel de destruction (grosses pinces, masses, etc)... La casse de vos cadenas ou grilles ou autres installations est interdite, mais mieux vaut prévenir que guérir...

Un [courrier à utiliser](#) si Enedis tente de vous intimider

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>
